



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORTS DES REMONTEES MECANQUES – FORFAITS MANIGOD HIVER 2018-2019

MANIGOD LABELLEMONTAGNE

Etablissement principal 2435 Col de Merdassier
74230 MANIGOD
Tel. : 04 50 32 67 84 – Fax : 04 50 32 67 85
Email : com.manigod@labellemontagne.com
SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social Espace, 114 voie Albert Einstein, 73800 FRANCIN
RCS CHAMBERY 752 041 830 – NAF 4939 C
Responsabilité Civile ALLIANZ N° 48094110 87 Rue de Richelieu.
75002 PARIS
N° TVA Intracommunautaire FR09752041830
Ci-après dénommée la « SOCIETE » ou « l'OPERATEUR »

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente de TITRES et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des TITRES de transport sur remontées mécaniques donnant l'accès au domaine skiable de MANIGOD, et sont valables uniquement sur la saison d'hiver 2018-2019.

Pour les TITRES de transport donnant l'accès au domaine LA CLUSAZ-MANIGOD, se référer aux conditions générales de vente du Groupement des remontées mécaniques de LA CLUSAZ.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le français.

TITRES

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques doit être titulaire d'un TITRE. Les TITRES dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles (sauf tickets de montée simple). Tout TITRE donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité des TITRES sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de la SOCIETE, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le TITRE doit être conservé par son TITULAIRE durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout contrôle. Le TITRE est réputé utilisé dès le premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Il doit être consommé pendant la saison en cours, n'est ni repris, ni échangé, comme tous les produits annexes. Les forfaits multi-jours (2 jours et plus) s'entendent en jours consécutifs. Seules les informations contenues dans la puce, telles que transcrites sur le ticket-reçu joint et conservées par le logiciel de gestion font foi.

ACHAT – INFORMATIONS PREALABLES

L'acquisition d'un TITRE implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le « TITULAIRE » ou le « CLIENT » de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au CLIENT de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics disponibles aux points de vente de la SOCIETE) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. La SOCIETE ne peut être tenue pour responsable du choix du TITULAIRE.

Le CLIENT est informé que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne www.labellemontagne.ski, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet. L'OPERATEUR ne peut être tenu pour responsable du choix du CLIENT. Aucune réclamation ou remboursement à ce titre ne sera possible après l'achat.

L'information relative aux émissions de CO2 générées par l'activité de transport des CLIENTS est disponible en ligne via le lien suivant :

<http://manigod.labellemontagne.com/hiver/domaine-skiabile/securite/>

SUPPORT

Les TITRES sont délivrés sur des supports mains-libres « Freepass » (carte à puce rechargeable ou « keycard ») numérotés et accompagnés d'un ticket-reçu reprenant les données essentielles de la transaction (mention du numéro du Freepass, de l'assurance, etc.). Ce support d'un montant de 2 € TTC, non remboursable, est utilisable jusqu'à 3 saisons et rechargeable aux caisses des remontées mécaniques, aux automates « skibadge » et via internet.

Le chargement du TITRE aura lieu automatiquement lors du premier passage du client aux bornes d'entrée « mains libres » du domaine skiable de MANIGOD.

ATTENTION : il est demandé au TITULAIRE d'un TITRE de conserver ce ticket-reçu afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'OPERATEUR à l'appui de toute demande, notamment de réédition en cas de perte ou de vol (voir conditions ci-après) où il sera OBLIGATOIRE. Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

ACCES AU SKI NOCTURNE :

Toute personne souhaitant utiliser les remontées mécaniques en soirée, lors des dates d'ouverture prévues à cet effet, doit être en possession d'un titre valide spécifique, à savoir :

- Forfait Nocturne MANIGOD
- Forfait 4 heures MANIGOD
- Forfait 1 jour + Nocturne MANIGOD
- Forfait 2 jours et plus MANIGOD
- Forfait saison MANIGOD ou LA CLUSAZ ou ARAVIS
- Extension nocturne pour les autres forfaits

ACHAT OU RECHARGEMENT PAR INTERNET ET TELEPHONE

L'achat de forfaits à distance ou de rechargement s'effectue en se connectant à l'adresse Internet www.labellemontagne.ski. Le forfait est chargé sur le FREEPASS. En conservant ce support, le titulaire accède au rechargement direct pour un prochain achat.

TRANSMISSION ET REVENTE INTERDITE

Pendant la durée de validité du TITRE de transport, à l'exception des montées simples, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à TITRE gratuit ou onéreux.

CATEGORIES DE CLIENTELE ET TARIFS - PHOTOGRAPHIES

Les catégories de clientèle et tarifs correspondants sont définies par type de domaine dans la grille tarifaire ci-annexée.

Pour les forfaits « Saison », « Carte Blanche Labellemontagne », et forfaits séjours à partir de 4 jours l'apposition de la photo du TITULAIRE est obligatoire (photo récente, de face, sans lunettes ni couvre-chef). La reproduction de cette photographie sera conservée par l'OPERATEUR dans son système informatique de billetterie pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du TITRE ainsi qu'à des fins de contrôle, durant la saison, sauf opposition formulée par le TITULAIRE dans les formes prévues ci-dessous (cf « Protection et Traitement des données à caractère personnel »).

Les tarifs publics de vente des TITRES sont affichés aux points de vente de la SOCIETE. Les principaux tarifs figurent également sur le site www.labellemontagne.ski. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Les réductions ou gratuits ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. Dans tous les cas, l'âge pris en compte sera celui au jour de début de validité du TITRE à délivrer.

Tous les TITRES existants et vendus par la SOCIETE ne sont pas disponibles aux caisses du domaine skiable de Saint François Longchamp. Certains TITRES spécifiques ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne www.labellemontagne.ski, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet.

PERTE OU VOL DU TITRE

En cas de perte ou de vol, et dès lors que le TITULAIRE est en mesure de présenter le ticket-reçu qui lui a été délivré au moment de l'achat de son TITRE, le forfait pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 10 € (frais de traitement et de remplacement de support). La présentation d'une pièce d'identité sera exigée.

Tout TITRE ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol auprès de la SOCIETE sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable. Tout blocage est définitif et immédiat.

Le temps restant à consommer sur le TITRE d'origine fera l'objet de l'émission d'un TITRE spécifique de remplacement.

REMBOURSEMENT - ASSURANCE

Tout TITRE délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au TITULAIRE, et ce quelle que soit la durée de validité dudit TITRE. Les TITRES de transport à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours : au-delà, ils ne pourront plus être utilisés et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

Il est porté à la connaissance des CLIENTS que les forfaits Remontées Mécaniques peuvent être vendus avec une assurance couvrant notamment les secours sur pistes. Elle est nominative et personnelle et ne peut être cédée, ni remboursée. Tout renseignements à cet effet sont disponibles aux points de vente.

CONTROLE – ABSENCE, FRAUDE OU NON-CONFORMITE DE TITRE – RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le TITRE doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents habilités de la SOCIETE. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans TITRE, ou munie d'un TITRE non-conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un TITRE un jour tarif public pratiqué par la SOCIETE (articles L 342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme).
- poursuites judiciaires.

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à leur propriétaire effectif.

MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un TITRE donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la SOCIETE, soit en espèces euros, soit par carte bancaire acceptée par la SOCIETE (Eurocard, Mastercard, Visa) ou par chèques-vacances ANCV.

Achat ou Rechargement via Internet ou smartphone. L'achat en ligne de forfaits ou de rechargement s'effectue en se connectant à l'adresse Internet www.labellemontagne.ski ou par l'application «appli Labellemontagne». Le TITRE est chargé sur le Freepass. En conservant ce Freepass, le TITULAIRE accède au rechargement direct pour un prochain achat.

FERMETURE ET INTERRUPTION DE SERVICE – MODALITES DE RECLAMATION ET REGLEMENT DES LITIGES

Seuls les titres ayant été acquis et réglés par leur TITULAIRE, au tarif public, directement aux points de vente ou sur le site de vente en ligne de la SOCIETE peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci, lorsque les conditions ci-dessous mentionnées sont réunies.

Seul un arrêt complet et consécutif de plus d'une demi-journée et de plus de soixante pour cent (60%) des remontées mécaniques du domaine skiable considéré correspondant au forfait acheté peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le CLIENT titulaire d'un TITRE d'une durée de un (1) à quinze (15) jours consécutifs (= hors forfaits saison et forfaits jours non consécutifs), sur présentation du TITRE correspondant.

Une fiche de réclamation- demande de dédommagement est délivrée par l'OPERATEUR sur demande du TITULAIRE.

Ce dédommagement qui s'applique au(x) seul(s) jour concerné(s) par l'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques, et selon le domaine skiable concerné, peut prendre l'une des formes suivantes, au choix du CLIENT:

- Soit une prolongation immédiate de la même durée que celle concernée par l'interruption
- Soit l'obtention d'un avoir sous forme de forfait journée du même domaine skiable à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N + 1)
- Soit un remboursement différé (au plus tard le 31/05/2019) déterminé comme suit : remboursement de la valeur du forfait au prorata de la période de fermeture (exemple : dans le cas de fermeture pendant une journée de plus de 60% des remontées mécaniques du domaine skiable considéré, le remboursement pour un forfait 6 jours portera sur 1/6^e du prix du forfait 6 jours).

Le CLIENT ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

Une fiche de demande de dédommagement « fiche écoute-client » est délivrée aux points de vente de la SOCIETE de remontées mécaniques sur demande du détenteur du TITRE.

Pour l'octroi de ce dédommagement, les pièces justificatives (Ticket-reçu, commande, etc.) accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées aux points de vente ou envoyées à la SOCIETE dans les deux mois suivant l'interruption des remontées mécaniques.

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du TITRE concerné.

Toute réclamation doit être adressée à MANIGOD LABELLEMONTAGNE dans un délai de 30 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante :

MANIGOD LABELLEMONTAGNE, 2435 route du Col de Merdassier- 74230 MANIGOD

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le CLIENT a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet: www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout TITULAIRE d'un TITRE est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'OPERATEUR, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski, et il lui est recommandé de respecter les « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des appareils de la SOCIETE, le TITULAIRE doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affichés ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la SOCIETE pour la délivrance d'un TITRE ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TITRE ne pourra intervenir. L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE, applicable à la SOCIETE, est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.labellemontagne.com/commun/protection-des-donnees/>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessus. Les photos qui sont obligatoires pour certains forfaits comme stipulés ci-dessus, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIÉTÉ ou ses partenaires éventuels.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la SOCIETE, en écrivant par mail à com.manigod@labellemontagne.com ou à l'adresse postale suivante : MANIGOD LABELLEMONTAGNE 2435, route du col de Merdassier – 74230 MANIGOD

Responsable des traitements : Manigod Labellemontagne

Finalités des traitements : gestion des fichiers de clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès CNIL 1615571

En application de l'article 90 du décret N°2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la SOCIETE susvisée.

Le directeur de site, M. MAIROT Julien